

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)				DGFIP N° 2052 2023	
ACCENTURE S.A.S.					
				2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			57 691 334	45 626 900
	Production vendue	biens *		—	—
		services *		2 212 379 731	1 955 308 033
	Chiffres d'affaires nets *			2 270 071 065	2 000 934 933
	Production stockée *			2 087 867	(3 592 220)
	Production immobilisée *			—	—
	Subventions d'exploitation			—	—
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			3 073 185	4 394 287
	Autres produits (1) (11)			2 808 869	549 244
Total des produits d'exploitation (2) (I)			2 278 040 987	2 002 286 244	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			—	—
	Variation de stock (marchandises) *			—	—
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			—	—
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			—	—
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			1 201 206 806	1 060 777 884
	Impôts, taxes et versements assimilés *			28 711 826	29 158 124
	Salaires et traitements *			519 886 635	447 529 094
	Charges sociales (10)			339 247 600	271 678 936
	DOTATIONS D'EXPLOITATION N	Sur immobilisations	{ — dotations aux amortissements * — dotations aux	8 438 871	7 912 325
				—	—
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		94 017	577 580
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 705 205	726 441	
Autres charges (12)			113 430 508	110 473 259	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			2 212 721 470	1 928 833 645	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			65 319 516	73 452 598	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			—	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			—	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			—	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			—	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		1 384 171	35 220	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		1 791 457	—	
	Différences positives de change		—	—	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		—	—	
	Total des produits financiers (V)		3 175 629	35 220	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		64	—	
	Intérêts et charges assimilées (6)		1 645 551	70 797	
	Différences négatives de change		—	—	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		—	—	
	Total des charges financières (VI)		1 645 616	70 797	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 530 013	(35 577)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			66 849 530	73 417 021	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

ACCENTURE S.A.S.

		2023	2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	2 678 727	137 885
	Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	2 678 727	137 885
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	22 198	1 246 301
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	2 365 325	51 229
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	685 715	257 522
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	3 073 239	1 555 053
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(394 511)	(1 417 168)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		9 733 765	10 599 601
Impôts sur les bénéfices * (X)		14 493 712	13 116 449
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		2 283 895 344	2 002 459 349
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		2 241 667 804	1 954 175 548
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		42 227 540	48 283 801
RENVois	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	—	—
	1 { produits de locations immobilières	—	—
	1 { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à	—	—
	1 { détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	1 { Crédit-bail mobilier *	—	—
	1 { Crédit-bail immobilier	—	—
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	Dont produits concernant les entreprises liées	—	—
	Dont intérêts concernant les entreprises liées	—	—
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	—	—
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	—	—
	Dont transferts de charges	—	31 214
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	111 377 429	103 824 907
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		

1 - BILAN ACTIF					DGFIP N° 2050 2023	
ACCENTURE S.A.S.						
		2023			2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		—				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement *	—	—	—	—	
	Frais de développement *	724 664	689 238	35 426	115 714	
	Concessions, brevets et droits similaires	10 010 046	9 958 558	51 488	702 319	
	Fonds commercial (1)	71 938 537	7 672 223	64 266 314	64 266 314	
	Autres immobilisations incorporelles	309 609 921	—	309 609 921	306 970 886	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains	—	—	—	—	
	Constructions	—	—	—	—	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	
	Autres immobilisations corporelles	54 702 806	41 660 929	13 041 877	17 242 963	
	Immobilisations en cours	112 915	—	112 915	22 868	
	Avances et acomptes	—	—	—	—	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	—	—	—	—	
	Autres participations	39 759	1 003	38 756	38 820	
	Créances rattachées à des participations	1 490 248	1 490 248	—	—	
	Autres titres immobilisés	10 586 340	250 872	10 335 467	10 924 047	
	Prêts	258 467	—	258 467	258 467	
	Autres immobilisations financières *	1 757 319	—	1 757 319	2 493 139	
TOTAL (II)		461 231 024	61 723 071	399 507 955	403 035 542	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *					
	Matières premières, approvisionnements	—	—	—	—	
	En cours de production de biens	—	—	—	—	
	En cours de production de services	21 153 938	—	21 153 938	19 066 071	
	Produits intermédiaires et finis	—	—	—	—	
	Marchandises	—	—	—	—	
	Avances et acomptes versés sur commandes	233 799	—	233 799	13 060	
	CRÉANCES					
	Clients et comptes rattachés (3)*	470 834 178	1 439 204	469 394 973	469 198 020	
	Autres créances (3)	130 958 431	60 570	130 897 861	34 404 213	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	—	—	—	—	
	Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	
	Disponibilités	239 872	—	239 872	10 924 499	
	Charges constatées d'avance (3)*	9 338 895	—	9 338 895	4 363 261	
	TOTAL (III)	632 759 116	1 499 774	631 259 341	537 969 127	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	—				
	Primes de remboursement des obligations (V)	—				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	—				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 093 990 142	63 222 845	1 030 767 296	941 004 670	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

ACCENTURE S.A.S.

			2023	2022
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *		17 250 000	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		123 695	123 695
	Écarts de réévaluation (2) *		—	—
	Réserve légale (3)		1 725 000	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		—	—
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :		23 637	23 637
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :		1 761	1 761
	Report à nouveau		223 759 969	174 817 223
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		42 227 540	48 283 801
	Subventions d'investissement		—	—
	Provisions réglementées *		—	—
	TOTAL (I)		285 111 605	242 225 120
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		—	—
	Avances conditionnées		—	—
	TOTAL (II)		—	—
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		2 123 320	2 186 382
	Provisions pour charges		—	—
	TOTAL (III)		2 123 320	2 186 382
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		—	—
	Autres emprunts obligataires		—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		—	—
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		—	60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 414 161	2 206 345
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		182 453 081	131 336 903
	Dettes fiscales et sociales		340 547 556	350 093 997
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		50 731	87 365
	Autres dettes		12 764 080	38 327 795
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		205 302 759	174 540 700
	TOTAL (IV)		743 532 371	696 593 167
	Écarts de conversion passif * (V)			—
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 030 767 296	941 004 670
RENOIS	Écart de réévaluation incorporé au capital		—	—
	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	—	—
		Écart de réévaluation libre	—	—
		Réserve de réévaluation (1976)	—	—
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		—	—
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		739 913 970	689 238 648
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et		—	

ACCENTURE S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.911 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS Paris

(Ci-après la Société)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 FEVRIER 2024

Au siège social de la Société, Accenture Holdings France S.A.S, Société par actions simplifiée, au capital social de 771 037 405 euros dont le siège social est situé 118-122, avenue de France - 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président, Monsieur Marc Dijks.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique») propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société,

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Sociale Économique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2023,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le projet de décision adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2023,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023,
- approbation des comptes, de l'exercice clos au 31 août 2023 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2023,
- proposition de distribuer un dividende,
- conventions réglementées,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Nicolas Poncet, Associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique, est absente et excusée.

Le Comité Social Économique a aussi été informé selon les formalités prévues par la loi.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de quarante-deux millions deux cent vingt-sept mille cinq cent quarante euros (42 227 540 €).

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 août 2023.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de un million sept cent vingt-deux mille trente-six euros (1 722 036 €).

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à quarante-deux millions deux cent vingt-sept mille cinq cent quarante euros (42 227 540 €).

En tenant compte du Report à Nouveau créateur de deux cent vingt-trois millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros (223 759 969 €), le bénéfice distribuable s'élève à deux cent soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent neuf euros (265 987 509 €).

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- 20 000 000 € à une distribution de dividendes,
- 245 987 509 € soit le solde, au compte de Report à Nouveau qui est amené de ce fait à la somme de (245 987 509 €).

Le dividende est ainsi d'environ 1,159 € pour chacune des 17.250.000 actions composant le capital social.

Il est rappelé que l'abattement fiscal de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ne s'applique pas au bénéficiaire personne morale.

L'Associé Unique décide que ces dividendes seront versés en numéraire et qu'ils seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à une distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2022	0	0	0
2021	17 000 000	(de 40%) 17 000 000	0
2020	25 000 000	(de 40%) 25 000 000	0

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue et que la lettre relative aux conventions conclues à des conditions normales et courantes a effectivement été remise, dans les délais légaux, au Commissaire aux comptes.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Lextenso pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

*
* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée (SEA) mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique et au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Pour Accenture Holdings France S.A.S
Représenté par Marc Dijks

DocuSigned by:

FFB401E1FC634B6...



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Accenture S.A.S.

118, avenue de France - 75013 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Accenture S.A.S.

118, avenue de France - 75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

À l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux, des malis techniques affectés aux fonds commerciaux et des titres de participations, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 décembre 2023

KPMG SA

Nicolas PONCET

Associé

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2023

1 - BILAN ACTIF					DGFIP N° 2050 2023
ACCENTURE S.A.S.					
		2023			2022
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		—			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	—	—	—	—
	Frais de développement *	724 664	689 238	35 426	115 714
	Concessions, brevets et droits similaires	10 010 046	9 958 558	51 488	702 319
	Fonds commercial (1)	71 938 537	7 672 223	64 266 314	64 266 314
	Autres immobilisations incorporelles	309 609 921	—	309 609 921	306 970 886
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	54 702 806	41 660 929	13 041 877	17 242 963
	Immobilisations en cours	112 915	—	112 915	22 868
	Avances et acomptes	—	—	—	—
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	—	—	—	—
	Autres participations	39 759	1 003	38 756	38 820
	Créances rattachées à des participations	1 490 248	1 490 248	—	—
	Autres titres immobilisés	10 586 340	250 872	10 335 467	10 924 047
	Prêts	258 467	—	258 467	258 467
	Autres immobilisations financières *	1 757 319	—	1 757 319	2 493 139
TOTAL (II)		461 231 024	61 723 071	399 507 955	403 035 542
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	—	—	—	—
	En cours de production de biens	—	—	—	—
	En cours de production de services	21 153 938	—	21 153 938	19 066 071
	Produits intermédiaires et finis	—	—	—	—
	Marchandises	—	—	—	—
	Avances et acomptes versés sur commandes	233 799	—	233 799	13 060
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	470 834 178	1 439 204	469 394 973	469 198 020
	Autres créances (3)	130 958 431	60 570	130 897 861	34 404 213
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	—	—	—	—
	Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—
	Disponibilités	239 872	—	239 872	10 924 499
	Charges constatées d'avance (3)*	9 338 895	—	9 338 895	4 363 261
Comptes de Régularisation	TOTAL (III)	632 759 116	1 499 774	631 259 341	537 969 127
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	—			
	Primes de remboursement des obligations (V)	—			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	—			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 093 990 142	63 222 845	1 030 767 296	941 004 670

2 - BILAN PASSIF avant répartition

ACCENTURE S.A.S.

			2023	2022
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *		17 250 000	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		123 695	123 695
	Écarts de réévaluation (2) *		—	—
	Réserve légale (3)		1 725 000	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		—	—
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :		23 637	23 637
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :		1 761	1 761
	Report à nouveau		223 759 969	174 817 223
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		42 227 540	48 283 801
	Subventions d'investissement		—	—
	Provisions réglementées *		—	—
	TOTAL (I)		285 111 605	242 225 120
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		—	—
	Avances conditionnées		—	—
	TOTAL (II)		—	—
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		2 123 320	2 186 382
	Provisions pour charges		—	—
	TOTAL (III)		2 123 320	2 186 382
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		—	—
	Autres emprunts obligataires		—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		—	—
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		—	60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 414 161	2 206 345
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		182 453 081	131 336 903
	Dettes fiscales et sociales		340 547 556	350 093 997
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		50 731	87 365
	Autres dettes		12 764 080	38 327 795
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		205 302 759	174 540 700
	TOTAL (IV)		743 532 371	696 593 167
	Écarts de conversion passif * (V)			—
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 030 767 296	941 004 670
RENOIS	Écart de réévaluation incorporé au capital		—	—
	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	—	—
		Écart de réévaluation libre	—	—
		Réserve de réévaluation (1976)	—	—
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		—	—
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		739 913 970	689 238 648
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et		—	

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)			DGFIP N° 2052 2023
ACCENTURE S.A.S.			
		2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	57 691 334	45 626 900
	Production vendue		
	biens *	—	—
	services *	2 212 379 731	1 955 308 033
	Chiffres d'affaires nets *	2 270 071 065	2 000 934 933
	Production stockée *	2 087 867	(3 592 220)
	Production immobilisée *	—	—
	Subventions d'exploitation	—	—
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)	3 073 185	4 394 287
	Autres produits (1) (11)	2 808 869	549 244
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	2 278 040 987	2 002 286 244
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	—	—
	Variation de stock (marchandises) *	—	—
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	—	—
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	—	—
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	1 201 206 806	1 060 777 884
	Impôts, taxes et versements assimilés *	28 711 826	29 158 124
	Salaires et traitements *	519 886 635	447 529 094
	Charges sociales (10)	339 247 600	271 678 936
	DOTATIONS D'EXPLOITATION N	Sur immobilisations {	— dotations aux amortissements *
			— dotations aux
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	94 017
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 705 205
	Autres charges (12)	113 430 508	110 473 259
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	2 212 721 470	1 928 833 645
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	65 319 516	73 452 598
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		—
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		—
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	—	—
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	—	—
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	1 384 171	35 220
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 791 457	—
	Différences positives de change	—	—
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
	Total des produits financiers (V)	3 175 629	35 220
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	64	—
	Intérêts et charges assimilées (6)	1 645 551	70 797
	Différences négatives de change	—	—
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
	Total des charges financières (VI)	1 645 616	70 797
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		1 530 013	(35 577)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		66 849 530	73 417 021

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

ACCENTURE S.A.S.

		2023	2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	2 678 727	137 885
	Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	2 678 727	137 885
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	22 198	1 246 301
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	2 365 325	51 229
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	685 715	257 522
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	3 073 239	1 555 053
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(394 511)	(1 417 168)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		9 733 765	10 599 601
Impôts sur les bénéfices * (X)		14 493 712	13 116 449
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		2 283 895 344	2 002 459 349
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		2 241 667 804	1 954 175 548
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		42 227 540	48 283 801
RENVois	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	—	—
	1 { produits de locations immobilières	—	—
	1 { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à	—	—
	1 { détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	1 { Crédit-bail mobilier *	—	—
	1 { Crédit-bail immobilier	—	—
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	Dont produits concernant les entreprises liées	—	—
	Dont intérêts concernant les entreprises liées	—	—
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	—	—
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	—	—
	Dont transferts de charges	—	31 214
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	111 377 429	103 824 907
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

ANNEXE

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

La société Accenture S.A.S. a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Conflit Russe-Ukrainien

Le conflit en Ukraine a eu un impact non significatif sur l'activité d'Accenture S.A.S..

Acquisitions:

Le 31 mai 2023, la société a fait l'acquisition de l'intégralité du capital de la Société Bionest S.A.S. qui est une société de conseil en sciences de la vie dédiée à la prise de décisions commerciales complexes pour les grandes marques pharmaceutiques et biotechnologiques.

Fusions simplifiées et transmissions universelles du patrimoine :

Le 1er janvier 2023, réalisation de la fusion simplifiée de la Société Greenfish S.A.S. dans Accenture S.A.S. suite à l'approbation dans toutes ses dispositions du projet de traité de fusion simplifiée signé en date du 30 décembre 2022. Les capitaux propres de la société (658 944 euros) ont été affectés au report à nouveau de Accenture S.A.S..

Le 1er juillet 2023, dissolution de la société Bionest S.A.S. par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la société Accenture S.A.S..

Contrôle fiscal :

Le contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31 août 2020, 2021 et 2022 dont la société faisait l'objet s'est conclu le 1er décembre 2023 par une procédure de régularisation (selon le dispositif de l'article L62 du livre des procédures fiscales) remettant en cause une partie de l'éligibilité de certains dossiers de crédit d'impôt recherche. Les autres rectifications résultant du contrôle sont non significatives.

Restructuration des fonctions support :

Les annonces faites en mars 2023 par Julie Sweet, CEO du groupe, au sujet de la transformation des fonctions support, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société en FY23.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2023, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France, notamment le règlement n°2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France S.A.S.. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France S.A.S. l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, créances rattachées, prêts et dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

2.3 En-cours de production de services

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services et sont rapportés au résultat sur la durée du contrat ou au gré des versements effectués par le client lorsqu'un financement spécifique est prévu au contrat.

2.4 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2023.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S. à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou in fine sur des périodes variant généralement entre 1 et 5 ans, sous condition de présence.

- chaque RSU donne droit à la livraison, à la date et dans les conditions prévues sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées, c'est-à-dire octroyées selon un plan conforme ou non conforme aux dispositions du Code de Commerce français. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées antérieures à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi ;
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre le 28 septembre 2012 et le 3 février 2016 inclus.
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont qualifiées pour les octrois intervenus depuis le 4 février 2016.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture S.A.S. une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 323,82 au 31 août 2023) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2023

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2023.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2023	31 août 2022	Acquisitions	Cessions	Fusions	31 août 2023
Frais d'établissement et de développement	724 663	—	—	—	724 663
Immobilisations Incorporelles	389 030 597	20 927	2 252 802	4 759 782	391 558 505
Inst générales, agencements et aménagements divers	19 125 338	1 312 829	1 506 574	27 555	18 959 148
Matériel de bureau et informatique	36 054 332	3 182 742	3 595 209	101 793	35 743 658
Immobilisations corporelles en cours	22 868	90 047	—	—	112 915
Autres participations	3 321 529	6 240 327	1 791 522	-6 240 327	1 530 007
Autres titres immobilisés	11 174 920	371 520	960 100	—	10 586 340
Prêts et autres immobilisations financières	2 751 607	89 289	875 154	50 046	2 015 787
Total	462 205 857	11 307 683	10 981 361	-1 301 151	461 231 026

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, incluent des logiciels à hauteur de 10 010 046 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 309 609 921 € et des fonds commerciaux pour 71 938 537 €.

Ces fonds commerciaux comprennent :

→ A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité outsourcing.

→ A hauteur de 2,8 M€, le fonds commercial de l'activité Song.

→ A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.

→ A hauteur de 7,7 M€, les fonds commerciaux de l'activité Technology, provenant de l'intégration de la société Linkbynet S.A.S.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

→ A hauteur de 38,3 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société ARISMORE, affecté au fonds commercial de l'activité Security.

→ A hauteur de 18,7 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire. Cet actif a été totalement déprécié au cours de l'exercice 2020.

→ A hauteur de 15,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Cirruseo, affecté au fonds commercial de l'activité Resale.

→ A hauteur de 17,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 des sociétés Sutter Mills Groupe, Sutter Mills Core, Sutter Mills Epsilon et Sutter Mills Inside, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

→ A hauteur de 10,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Silveo Holdings SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 21,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Gekko SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Cloud.

→ A hauteur de 14,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Sentelis SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Applied Intelligence.

→ A hauteur de 17,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Opusline SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Santé.

→ A hauteur de 47,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Altima SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

→ A hauteur de 13,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Openminded SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 32,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Exton International SAS et Exton SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 4,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Xoomworks SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 24,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Nell'Participation SAS et Nell'Armonia SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Technology.

→ A hauteur de 26,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Securiview SAS et Wisepartners SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 4,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2023 de la société Bionest SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

Immobilisations financières :

Les mouvements sur les titres de participation correspondent d'une part à l'acquisition suivie d'une dissolution par voix de transmission universelle de patrimoine de la société Bionest Partner SAS et d'autre part à la dissolution des filiales EXTON CONSULTING SPAIN S&M S.L., EXTON ITALIA SRL et LINKBYNET CANADA pour un total de 1,8 M€.

Par ailleurs, au cours de l'exercice social, la société a renforcé sa participation dans le fonds d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2023, Accenture S.A.S. a investi au total 16,1 M€ dans le fonds PARTECH et a reçu un retour sur investissement d'un montant de 5,5 M€, soit un solde de 10,6 M€ d'investissements.

Amortissements et dépréciations (en euros) :

FY 2023	31 août 2022	Augmentations	Diminutions	Fusions	31 août 2023
Frais d'établissement et de développement	608 950	80 287	—	—	689 237
Fonds commercial	7 672 223	—	—	—	7 672 223
Immobilisations Incorporelles	9 418 854	671 759	132 056	—	9 958 557
Inst générales, agencements et aménagements divers	10 938 685	3 413 099	1 506 574	6 295	12 851 505
Matériel de bureau et informatique	26 998 021	4 939 143	3 203 955	76 214	28 809 423
Total	55 636 733	9 104 288	4 842 585	82 509	59 980 945

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2023	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	1 490 248	1 490 248	1 757 319
Prêts	258 467	258 467	
Autres immobilisations financières	1 757 319		
Clients douteux ou litigieux	1 616 640	1 616 640	
Créances clients et comptes rattachés	469 217 537	469 217 537	
Personnel et comptes rattachés	14 283	14 283	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 262 529	1 262 529	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 071 910	8 071 910	
Impôts et taxes divers	428 620	428 620	
Groupe et associés	110 007 780	110 007 780	
Débiteurs divers	11 173 307	11 173 307	
Charges constatées d'avance	9 338 895	9 338 895	
Total des créances	614 637 540	612 880 220	1 757 320

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2023	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes financières divers	0	0	597 143
Fournisseurs et comptes rattachés	182 453 081	182 453 081	
Personnel et comptes rattachés	159 700 835	159 700 835	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	82 207 266	82 207 266	
Impôts sur les bénéfices	1 845 418	1 845 418	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 817 579	88 817 579	
Autres impôts et taxes associées	7 976 456	7 976 456	
Dettes sur immo et comptes rattachés	50 731	50 731	
Groupe et associés	0	0	
Autres dettes	12 156 985	11 559 842	
Produits constatés d'avance	205 302 759	205 302 759	
Total des dettes	740 511 113	739 913 970	597 143

Les dettes à plus d'un an correspondent à des paiements différés en lien avec les sociétés récemment acquises.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

3.3 Entreprises liées

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2023, le montant ainsi placé s'élevait à 109 947 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » de l'échéancier des créances et dans le poste « Autres créances » du bilan.

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2023 se présente comme suit :

au 31 août 2023	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	23 951 876
Clients, avoirs à établir	607 096
Charges à payer liées au personnel	155 085 938
Organismes sociaux, charges à payer	50 495 812
Charges à payer liées aux taxes	1 792 918
Total des charges à payer	231 933 640

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Valeur de référence à la date de l'octroi de 136,21 \$ à 414,53 \$
Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 127 000 000

S.A.S FY 2023	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2022	286 528	5 076	123 612	415 216
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	130 388	—	77 707	208 095
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	24 663	0	643	25 306
Nbr de RSU liées au changement de périmètre	(191)	1 323	4 979	6 111
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	119 147	3 227	47 765	170 139
Solde RSU non délivrées au 31.08.2023	272 915	3 172	157 890	433 977
Montant charge comptabilisée au cours de l'exercice	79 067 980			79 067 980
Montant du passif enregistré au bilan	61 385 417			61 385 417

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2023 se présente comme suit :

au 31 août 2023	Euros
Avoirs à recevoir	6 344 358
Clients, factures à établir	131 772 569
Autres produits à recevoir	658 363
Total des produits à recevoir	138 775 290

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S. s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2023 se présente comme suit :

€	31 août 2022	Aff Résultat N-1	Dividendes	Autres	Resultat N	31 août 2023
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Réserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 637					23 637
Autres réserves	1 761					1 761
Report à nouveau	174 817 223	48 283 801		658 944		223 759 969
Résultat de l'exercice	48 283 801	-48 283 801			42 227 540	42 227 540
Capitaux propres	242 225 117	—	—	658 944	42 227 540	285 111 605

La société Greenfish S.A.S. a été acquise par Accenture Holdings France puis fusionnée à Accenture S.A.S.. Les 659 K€ de capitaux propres de Greenfish S.A.S. ont été constatés en report à nouveau chez Accenture S.A.S., les sociétés soeurs étant détenues à 100% par Accenture Holdings France S.A.S..

3.7 Provisions et dépréciations

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31 août 2022	Dotations	Fusions / Dissolutions	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 août 2023
Provisions pour Risques & Charges	2 186 382	1 705 205	—	1 229 068	539 199	2 123 320
Dépréciation des créances clients	2 650 105	94 018	—	1 304 919	—	1 439 204
Dépréciation fonds de commerce	7 672 223	—	—	—	—	7 672 223
Autres dépréciations	60 570	—	—	—	—	60 570
Dépréciation des titres de participation	1 792 460	—	—	1 791 457	—	1 002
Dépréciation des créances rattachées à des participations	1 490 248	—	—	—	—	1 490 248
Dépréciation autres immo financières	250 872	—	—	—	—	250 872
Total Provisions et Dépréciations	16 102 862	1 799 223	—	4 325 444	539 199	13 037 441

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des litiges en cours.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

Les reprises des dépréciations des titres de participation font suite aux dissolutions des filiales à l'étranger d'Exton et d'Altima.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2023 s'élèvent à 9,3 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2023/2024 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 205,3 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2023 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2023 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2023

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 963,89 M€ représente 86,51 % du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent 93,11 % des charges d'exploitation.

Les "autres achats et charges externes" incluent principalement des coûts de sous-traitance auprès d'autres entités du groupe Accenture.

4.3 Résultat financier

Les charges financières correspondent principalement à la sortie du mali de fusion liée à la cession de l'activité Memory pour 1,6 M€.

Les produits financiers correspondent d'une part à la reprise des provisions pour dépréciation des titres de participation d'Exton Italie et Espagne pour 1,8 M€ et d'autre part à des intérêts financiers pour 1,4 M€.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à la cession d'éléments d'actifs financiers pour 1,8 M€ (cession des titres de participation d'Exton Italie et Espagne) et à des dotations aux provisions suite à des cessions d'éléments d'actif pour 1,1 M€.

Les produits exceptionnels correspondent à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 2,7 M€.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2023	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	66 849 530	14 592 340	52 257 190
Résultat Exceptionnel	-394 511	-98 628	-295 883
Participation des salariés	-9 733 765		-9 733 765
Bénéfice comptable	56 721 254	14 493 712	42 227 540



	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	16 165 324
Rappel d'IS	71 603
Impôt Etranger	388 470
Crédits d'impôt	-2 131 685
	14 493 712

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 1 301 323 € au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2022.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2023 sont la participation (9 733 765 €) et la contribution C3S (3 746 412 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 13 480 177 €, soit un allègement futur d'impôt de 3 370 044 € au taux de 25 %.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31 août 2023	31 août 2022
Cadres	5 910	5 110
Agent de maîtrise	70	83
Employés	11	10
Apprentis	228	224
Contrats de qualification	12	10
Total	6 231	5 437

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
<u>FILIALES (plus de 50%)</u>					
ALTIMA ASIA	1 173	100 %	1 003	1 490 248	—
4359 QUEEN'S ROAD EAST WANCHAI HONG-KONG	—		—		2 087 524
NELL ARMONIA ISRAEL	2	100 %	1		297 385
7 Totzeret Haaretz 6789104 Tel Aviv - Jaffa	1 231 436		1		986 047
LINKBYNET COMPANY VIETNAM	40 011	100 %	38 756		7 202 630
Floor 9, Tower A, 285 Cach Mang Thang Tam Street, Ward 12, District 10, Ho Chi Minh City, Vietnam	-1 146 730		38 756		344 412
<u>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</u>					
NEANT					
<u>AUTRES TITRES</u>					
PARTECH			10 586 340		
			10 586 340		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuair, externe à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2023. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 25 208 K€. Cet engagement n'est pas provisionné au 31 août 2023.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 3 510 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s'élève à 908 K€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

A la date du 1er septembre 2023, le capital social d'Accenture S.A.S. a été augmenté de 911 euros par émission de 911 actions nouvelles d'un montant de 1 euro de valeur nominale chacune, toute entièrement libérées à la suite de l'apport partiel d'actifs de la société Umlaut SAS vers Accenture S.A.S.. Par conséquent, le capital social d'Accenture S.A.S. est désormais de 17 250 911 euros. Les statuts de la Société ont été mis à jour en conséquence.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

ANNEXE

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

La société Accenture S.A.S. a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Conflit Russe-Ukrainien

Le conflit en Ukraine a eu un impact non significatif sur l'activité d'Accenture S.A.S..

Acquisitions:

Le 31 mai 2023, la société a fait l'acquisition de l'intégralité du capital de la Société Bionest S.A.S. qui est une société de conseil en sciences de la vie dédiée à la prise de décisions commerciales complexes pour les grandes marques pharmaceutiques et biotechnologiques.

Fusions simplifiées et transmissions universelles du patrimoine :

Le 1er janvier 2023, réalisation de la fusion simplifiée de la Société Greenfish S.A.S. dans Accenture S.A.S. suite à l'approbation dans toutes ses dispositions du projet de traité de fusion simplifiée signé en date du 30 décembre 2022. Les capitaux propres de la société (658 944 euros) ont été affectés au report à nouveau de Accenture S.A.S..

Le 1er juillet 2023, dissolution de la société Bionest S.A.S. par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la société Accenture S.A.S..

Contrôle fiscal :

Le contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31 août 2020, 2021 et 2022 dont la société faisait l'objet s'est conclu le 1er décembre 2023 par une procédure de régularisation (selon le dispositif de l'article L62 du livre des procédures fiscales) remettant en cause une partie de l'éligibilité de certains dossiers de crédit d'impôt recherche. Les autres rectifications résultant du contrôle sont non significatives.

Restructuration des fonctions support :

Les annonces faites en mars 2023 par Julie Sweet, CEO du groupe, au sujet de la transformation des fonctions support, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société en FY23.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2023, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France, notamment le règlement n°2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France S.A.S.. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France S.A.S. l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, créances rattachées, prêts et dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

2.3 En-cours de production de services

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services et sont rapportés au résultat sur la durée du contrat ou au gré des versements effectués par le client lorsqu'un financement spécifique est prévu au contrat.

2.4 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2023.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S. à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou in fine sur des périodes variant généralement entre 1 et 5 ans, sous condition de présence.

- chaque RSU donne droit à la livraison, à la date et dans les conditions prévues sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées, c'est-à-dire octroyées selon un plan conforme ou non conforme aux dispositions du Code de Commerce français. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées antérieures à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi ;
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre le 28 septembre 2012 et le 3 février 2016 inclus.
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont qualifiées pour les octrois intervenus depuis le 4 février 2016.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture S.A.S. une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 323,82 au 31 août 2023) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2023

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2023.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2023	31 août 2022	Acquisitions	Cessions	Fusions	31 août 2023
Frais d'établissement et de développement	724 663	—	—	—	724 663
Immobilisations Incorporelles	389 030 597	20 927	2 252 802	4 759 782	391 558 505
Inst générales, agencements et aménagements divers	19 125 338	1 312 829	1 506 574	27 555	18 959 148
Matériel de bureau et informatique	36 054 332	3 182 742	3 595 209	101 793	35 743 658
Immobilisations corporelles en cours	22 868	90 047	—	—	112 915
Autres participations	3 321 529	6 240 327	1 791 522	-6 240 327	1 530 007
Autres titres immobilisés	11 174 920	371 520	960 100	—	10 586 340
Prêts et autres immobilisations financières	2 751 607	89 289	875 154	50 046	2 015 787
Total	462 205 857	11 307 683	10 981 361	-1 301 151	461 231 026

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, incluent des logiciels à hauteur de 10 010 046 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 309 609 921 € et des fonds commerciaux pour 71 938 537 €.

Ces fonds commerciaux comprennent :

→ A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité outsourcing.

→ A hauteur de 2,8 M€, le fonds commercial de l'activité Song.

→ A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.

→ A hauteur de 7,7 M€, les fonds commerciaux de l'activité Technology, provenant de l'intégration de la société Linkbynet S.A.S.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

→ A hauteur de 38,3 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société ARISMORE, affecté au fonds commercial de l'activité Security.

→ A hauteur de 18,7 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire. Cet actif a été totalement déprécié au cours de l'exercice 2020.

→ A hauteur de 15,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Cirruseo, affecté au fonds commercial de l'activité Resale.

→ A hauteur de 17,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 des sociétés Sutter Mills Groupe, Sutter Mills Core, Sutter Mills Epsilon et Sutter Mills Inside, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

→ A hauteur de 10,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Silveo Holdings SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.

→ A hauteur de 21,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Gekko SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Cloud.

→ A hauteur de 14,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Sentelis SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Applied Intelligence.

→ A hauteur de 17,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Opusline SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Santé.

→ A hauteur de 47,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Altima SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

→ A hauteur de 13,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Openminded SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 32,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Exton International SAS et Exton SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 4,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Xoomworks SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 24,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Nell'Participation SAS et Nell'Armonia SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Technology.

→ A hauteur de 26,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Securiview SAS et Wisepartners SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

→ A hauteur de 4,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2023 de la société Bionest SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

Immobilisations financières :

Les mouvements sur les titres de participation correspondent d'une part à l'acquisition suivie d'une dissolution par voix de transmission universelle de patrimoine de la société Bionest Partner SAS et d'autre part à la dissolution des filiales EXTON CONSULTING SPAIN S&M S.L., EXTON ITALIA SRL et LINKBYNET CANADA pour un total de 1,8 M€.

Par ailleurs, au cours de l'exercice social, la société a renforcé sa participation dans le fonds d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2023, Accenture S.A.S. a investi au total 16,1 M€ dans le fonds PARTECH et a reçu un retour sur investissement d'un montant de 5,5 M€, soit un solde de 10,6 M€ d'investissements.

Amortissements et dépréciations (en euros) :

FY 2023	31 août 2022	Augmentations	Diminutions	Fusions	31 août 2023
Frais d'établissement et de développement	608 950	80 287	—	—	689 237
Fonds commercial	7 672 223	—	—	—	7 672 223
Immobilisations Incorporelles	9 418 854	671 759	132 056	—	9 958 557
Inst générales, agencements et aménagements divers	10 938 685	3 413 099	1 506 574	6 295	12 851 505
Matériel de bureau et informatique	26 998 021	4 939 143	3 203 955	76 214	28 809 423
Total	55 636 733	9 104 288	4 842 585	82 509	59 980 945

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2023	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	1 490 248	1 490 248	1 757 319
Prêts	258 467	258 467	
Autres immobilisations financières	1 757 319		
Clients douteux ou litigieux	1 616 640	1 616 640	
Créances clients et comptes rattachés	469 217 537	469 217 537	
Personnel et comptes rattachés	14 283	14 283	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 262 529	1 262 529	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 071 910	8 071 910	
Impôts et taxes divers	428 620	428 620	
Groupe et associés	110 007 780	110 007 780	
Débiteurs divers	11 173 307	11 173 307	
Charges constatées d'avance	9 338 895	9 338 895	
Total des créances	614 637 540	612 880 220	1 757 320

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2023	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes financières divers	0	0	597 143
Fournisseurs et comptes rattachés	182 453 081	182 453 081	
Personnel et comptes rattachés	159 700 835	159 700 835	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	82 207 266	82 207 266	
Impôts sur les bénéfices	1 845 418	1 845 418	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 817 579	88 817 579	
Autres impôts et taxes associées	7 976 456	7 976 456	
Dettes sur immo et comptes rattachés	50 731	50 731	
Groupe et associés	0	0	
Autres dettes	12 156 985	11 559 842	
Produits constatés d'avance	205 302 759	205 302 759	
Total des dettes	740 511 113	739 913 970	597 143

Les dettes à plus d'un an correspondent à des paiements différés en lien avec les sociétés récemment acquises.

	ACCENTURE S.A.S. Comptes annuels au 31 août 2023
--	--

3.3 Entreprises liées

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2023, le montant ainsi placé s'élevait à 109 947 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » de l'échéancier des créances et dans le poste « Autres créances » du bilan.

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2023 se présente comme suit :

au 31 août 2023	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	23 951 876
Clients, avoirs à établir	607 096
Charges à payer liées au personnel	155 085 938
Organismes sociaux, charges à payer	50 495 812
Charges à payer liées aux taxes	1 792 918
Total des charges à payer	231 933 640

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Valeur de référence à la date de l'octroi de 136,21 \$ à 414,53 \$
Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 127 000 000

S.A.S FY 2023	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2022	286 528	5 076	123 612	415 216
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	130 388	—	77 707	208 095
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	24 663	0	643	25 306
Nbr de RSU liées au changement de périmètre	(191)	1 323	4 979	6 111
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	119 147	3 227	47 765	170 139
Solde RSU non délivrées au 31.08.2023	272 915	3 172	157 890	433 977
Montant charge comptabilisée au cours de l'exercice	79 067 980			79 067 980
Montant du passif enregistré au bilan	61 385 417			61 385 417

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2023 se présente comme suit :

au 31 août 2023	Euros
Avoirs à recevoir	6 344 358
Clients, factures à établir	131 772 569
Autres produits à recevoir	658 363
Total des produits à recevoir	138 775 290

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S. s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2023 se présente comme suit :

€	31 août 2022	Aff Résultat N-1	Dividendes	Autres	Resultat N	31 août 2023
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Réserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 637					23 637
Autres réserves	1 761					1 761
Report à nouveau	174 817 223	48 283 801		658 944		223 759 969
Résultat de l'exercice	48 283 801	-48 283 801			42 227 540	42 227 540
Capitaux propres	242 225 117	—	—	658 944	42 227 540	285 111 605

La société Greenfish S.A.S. a été acquise par Accenture Holdings France puis fusionnée à Accenture S.A.S.. Les 659 K€ de capitaux propres de Greenfish S.A.S. ont été constatés en report à nouveau chez Accenture S.A.S., les sociétés soeurs étant détenues à 100% par Accenture Holdings France S.A.S..

3.7 Provisions et dépréciations

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31 août 2022	Dotations	Fusions / Dissolutions	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 août 2023
Provisions pour Risques & Charges	2 186 382	1 705 205	—	1 229 068	539 199	2 123 320
Dépréciation des créances clients	2 650 105	94 018	—	1 304 919	—	1 439 204
Dépréciation fonds de commerce	7 672 223	—	—	—	—	7 672 223
Autres dépréciations	60 570	—	—	—	—	60 570
Dépréciation des titres de participation	1 792 460	—	—	1 791 457	—	1 002
Dépréciation des créances rattachées à des participations	1 490 248	—	—	—	—	1 490 248
Dépréciation autres immo financières	250 872	—	—	—	—	250 872
Total Provisions et Dépréciations	16 102 862	1 799 223	—	4 325 444	539 199	13 037 441

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des litiges en cours.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

Les reprises des dépréciations des titres de participation font suite aux dissolutions des filiales à l'étranger d'Exton et d'Altima.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2023 s'élèvent à 9,3 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2023/2024 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 205,3 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2023 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2023 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2023

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 963,89 M€ représente 86,51 % du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent 93,11 % des charges d'exploitation.

Les "autres achats et charges externes" incluent principalement des coûts de sous-traitance auprès d'autres entités du groupe Accenture.

4.3 Résultat financier

Les charges financières correspondent principalement à la sortie du mali de fusion liée à la cession de l'activité Memory pour 1,6 M€.

Les produits financiers correspondent d'une part à la reprise des provisions pour dépréciation des titres de participation d'Exton Italie et Espagne pour 1,8 M€ et d'autre part à des intérêts financiers pour 1,4 M€.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à la cession d'éléments d'actifs financiers pour 1,8 M€ (cession des titres de participation d'Exton Italie et Espagne) et à des dotations aux provisions suite à des cessions d'éléments d'actif pour 1,1 M€.

Les produits exceptionnels correspondent à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 2,7 M€.

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2023	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	66 849 530	14 592 340	52 257 190
Résultat Exceptionnel	-394 511	-98 628	-295 883
Participation des salariés	-9 733 765		-9 733 765
Bénéfice comptable	56 721 254	14 493 712	42 227 540



	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	16 165 324
Rappel d'IS	71 603
Impôt Etranger	388 470
Crédits d'impôt	-2 131 685
	14 493 712

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 1 301 323 € au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2022.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2023 sont la participation (9 733 765 €) et la contribution C3S (3 746 412 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 13 480 177 €, soit un allègement futur d'impôt de 3 370 044 € au taux de 25 %.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31 août 2023	31 août 2022
Cadres	5 910	5 110
Agent de maîtrise	70	83
Employés	11	10
Apprentis	228	224
Contrats de qualification	12	10
Total	6 231	5 437

	ACCENTURE S.A.S.
	Comptes annuels au 31 août 2023

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
<u>FILIALES (plus de 50%)</u>					
ALTIMA ASIA	1 173	100 %	1 003	1 490 248	—
4359 QUEEN'S ROAD EAST WANCHAI HONG-KONG	—		—		2 087 524
NELL ARMONIA ISRAEL	2	100 %	1		297 385
7 Totzeret Haaretz 6789104 Tel Aviv - Jaffa	1 231 436		1		986 047
LINKBYNET COMPANY VIETNAM	40 011	100 %	38 756		7 202 630
Floor 9, Tower A, 285 Cach Mang Thang Tam Street, Ward 12, District 10, Ho Chi Minh City, Vietnam	-1 146 730		38 756		344 412
<u>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</u>					
NEANT					
<u>AUTRES TITRES</u>					
PARTECH			10 586 340		
			10 586 340		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuair, externe à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2023. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 25 208 K€. Cet engagement n'est pas provisionné au 31 août 2023.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 3 510 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s'élève à 908 K€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

A la date du 1er septembre 2023, le capital social d'Accenture S.A.S. a été augmenté de 911 euros par émission de 911 actions nouvelles d'un montant de 1 euro de valeur nominale chacune, toute entièrement libérées à la suite de l'apport partiel d'actifs de la société Umlaut SAS vers Accenture S.A.S.. Par conséquent, le capital social d'Accenture S.A.S. est désormais de 17 250 911 euros. Les statuts de la Société ont été mis à jour en conséquence.